



## AVIS DE CONFORMITE

Enquête 2015 auprès des salariés de l'État en 2014 (FPE)

Complémentaire à l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre  
et la structure des salariés (Ecmoss), cycle quadriennal 2014-2017

---

*Service producteur* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) -  
Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (DERA)

**Opportunité** : avis favorable émis le 4 avril 2013 par la Commission Emploi, qualification et  
revenus du travail

Réunion du Comité du label du 10 avril 2015 (formation Ménages)

Le cycle quadriennal 2014-2017 de l'enquête Ecmoss est la reconduction du cycle qui s'est déroulé de 2010 à 2013. Cette enquête permet à l'Insee de produire les statistiques structurelles européennes demandées par Eurostat sur le coût de la main-d'œuvre et la structure des salaires (règlement n° 530/1999 du 3 mars 1999, complété par les règlements d'application n°1737/2005 sur le coût de la main-d'œuvre et n°1738/2005 sur la structure des salaires), et à la Dares d'assurer le suivi annuel de la structure des rémunérations et du temps de travail. L'enquête est organisée sur un cycle de quatre ans. Un questionnaire commun aux quatre années est complété les deux premières années par un questionnaire sur la structure des salaires (ESS), les deux années suivantes sur le coût de la main-d'œuvre (Ecmo).

Les salariés de l'État travaillant pour les ministères ou les établissements publics n'étant pas couverts par l'enquête Ecmoss, une enquête complémentaire au domicile des personnes est menée auprès de ces salariés tous les quatre ans.

L'enquête 2015 complémentaire auprès des salariés de l'État a pour objectif :

- de recueillir sur ce champ les informations homologues à celles du dispositif de l'enquête principale Ecmoss, non disponibles dans les fichiers du système d'information sur les agents des services publics (SIASP) et nécessaires aux statistiques européennes structurelles sur les salaires et le coût de la main-d'œuvre ;
- de permettre une analyse plus fine des déterminants du salaire et d'approfondir certains thèmes importants relatifs à la question salariale (par exemple, les différences de rémunération entre les hommes et les femmes, les évolutions de carrière).

Le dispositif de l'enquête Ecmoss et de l'enquête complémentaire détaille les différentes composantes de la rémunération, les charges sociales patronales (légales et conventionnelles), les compléments de salaire versés en cas de maladie ou au titre d'autres risques, ainsi que les autres éléments de coût (épargne salariale, taxes ou dépenses libératoires diverses, œuvres sociales, autres dépenses au bénéfice des salariés...). Il mesure également le volume de travail effectivement accompli, compte tenu des congés de divers types, des jours fériés et ponts, et des autres jours non travaillés.

.../...

L'enquête complémentaire couvre, comme l'enquête principale Ecmoss, la France métropolitaine et les départements d'Outre-mer (hors Mayotte). Son champ concerne l'ensemble des salariés de l'État (ministères et établissements) quel que soit leur statut (titulaires, non-titulaires, autres catégories de statuts y compris apprentis et contrats aidés). L'unité enquêtée est le salarié. Cette enquête permettra, associée au système d'information sur les agents des services publics (SIASP), de compléter la couverture des secteurs d'activité non marchands des sections O et P de la NAF rév. 2 (administration publique et éducation).

L'échantillon est tiré dans le fichier du système d'information sur les agents des services publics (SIASP). Il porte sur environ 33 000 salariés de la fonction publique de l'État en 2014. La collecte se déroulera entre septembre et décembre 2015.

Cette enquête est une enquête auto-administrée. Elle se fera dans un premier temps uniquement par internet, puis, en cas de relance, par internet ou questionnaire papier au choix de l'enquêté. Le temps moyen de remplissage du questionnaire est de 15 minutes environ.

Le comité de suivi réunit notamment les représentants du Département de l'emploi et des revenus d'activité et du centre Statistiques sociales et locales (CSSL) de l'Insee. En outre, une réunion sera organisée au deuxième trimestre 2015 avec la Direction générale de l'administration publique (DGAFP) pour leur présenter le dispositif et préparer l'exploitation de l'enquête.

Des statistiques détaillées seront transmises à Eurostat au plus tard à la fin du mois de juin 2016 dans le cadre du règlement européen sur la structure des salaires ESS 2014 en complément des données des enquêtes Ecmoss réalisées en 2014 et 2015.

Les exploitations de cette enquête feront l'objet de diverses publications : *Insee Première*, dossier dans l'ouvrage annuel « Emploi et salaires » de la collection *Références* de l'Insee, complément à l'*Insee Résultats* sur l'enquête Ecmoss 2014.

Des fichiers de diffusion et des fichiers de production et de recherche spécifiques seront mis à disposition dans les mêmes conditions que pour l'enquête Ecmoss. Les données des Enquêtes ESS sur la structure des salaires de la France et des autres pays seront accessibles via Eurostat, aux fins de comparaisons européennes.

*Justification de l'obligation : « La précédente édition réalisée en 2011, avec le caractère obligatoire et le même protocole, a obtenu un taux de réponse de 45 % (ce taux relativement faible s'expliquait en partie par des problèmes techniques). Le caractère obligatoire paraît nécessaire pour maximiser les chances de réponse dans le cadre d'un questionnaire auto-administré, il est donc demandé pour l'édition 2015 de l'enquête complémentaire » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).*

~~~~~

#### **En préambule :**

L'enquête 2015 auprès des salariés de l'État en 2014 (FPE) répond à une demande européenne résultant des règlements de 2000, 2002 et 2005. Le champ couvert par le dispositif Ecmoss concerne les établissements employeurs des entreprises de 10 salariés ou plus de France métropolitaine et des Dom. L'enquête complémentaire auprès des salariés de l'État s'insère donc dans un dispositif plus global et permet de couvrir un champ spécifique.

D'une manière générale, en raison de l'insuffisante qualité des sources administratives, Mayotte n'est pas, pour l'instant, compris dans le champ. Néanmoins, le Comité du label encourage le service à réfléchir à l'extension de cette enquête, ou aux enquêtes Ecmoss en général, à Mayotte.

#### **Remarques générales :**

Certaines questions spécifiques à la France, car non demandées par le règlement européen, posent quelques problèmes car leur formulation peut paraître parfois ambiguë, sans qu'on sache si ces questions auront ou non le même sens pour toutes les personnes. Mais le Comité prend note, par ailleurs, du souci de comparabilité exprimé par le service. Il invite ce dernier à intégrer autant que faire se peut les suggestions du Comité pour cette édition de l'enquête. Mais, en vue de la prochaine édition, il lui suggère aussi de réfléchir à des améliorations, notamment sur les questions de mobilité à l'intérieur et hors de la fonction

publique ou encore sur la mesure du temps de travail, en prévision notamment d'un certain nombre de transformations importantes du paysage administratif français d'ici quatre ans.

En matière de comitologie, le Comité du label regrette fortement l'absence de concertation avec les partenaires sociaux, et, plus particulièrement, avec les syndicats d'enseignants, pour lesquels la question du temps de travail est très sensible. Aussi, le Comité invite-t-il le service à organiser, dans un premier temps, une rencontre d'information avec les partenaires sociaux pour présenter l'enquête et ce, avant son lancement. Dans un second temps, il préconise un retour d'informations auprès d'eux lors de la diffusion des résultats.

### **Le Comité du label émet les recommandations suivantes :**

#### **Méthodologie :**

Le Comité du label suggère au service de comparer les résultats des temps de travail des enseignants aux données de l'enquête Emploi du temps de 2009.

Le Comité invite le service à mettre à l'étude la réalisation d'une deuxième relance ciblée ; un protocole de relance spécifique ciblé sur les catégories identifiées comme les moins répondantes devrait améliorer le taux de réponse. Le Comité rappelle au service de veiller à ce que l'organisation de la gestion de la collecte et des transferts entre les différents modes de collecte soit bien suivie, afin d'éviter de relancer, selon un certain mode, des personnes ayant déjà répondu par un autre mode de collecte.

Le Comité invite le service à se rapprocher du Département des méthodes statistiques de l'Insee pour la mise en œuvre d'un équilibrage de l'échantillon - en plus de la stratification -, notamment sur la variable « masse salariale ».

Concernant les traitements aval, le Comité prend note du fait que le service, une fois la collecte réalisée, identifiera précisément les hors champ pour les éliminer de la procédure de calage sur marges. Il attire par ailleurs l'attention du service sur le fait que les premières années de carrière seront non couvertes, du fait de l'antériorité de la base de sondage par rapport à la date de collecte.

#### **Sécurité des informations**

Le Comité du label prend acte du passage des deux prestataires au Comité du secret en septembre 2015.

#### **Protocole de collecte :**

##### **Lettres-avis et questionnaire**

Plusieurs remarques formulées en séance complètent celles du prélabel, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure sur le relevé de décisions.

Compte tenu des nombreuses remarques relatives aux deux lettres et au questionnement, le Comité demande que lui soit adressée une version définitive des lettres-avis et du questionnaire.

Le Comité du label de la statistique publique attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des salariés de l'État (FPE), complémentaire à Ecmoss, pour **l'année 2015**, et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

**Ce label est valide pour l'année 2015**

La Présidente du Comité du label  
de la statistique publique



Chantal MADINIER